

<https://www.francetransactions.com/actus/news-epargne/compte-nickel-est-il-moins-cher.html>



Compte Nickel : ce compte bancaire est-il vraiment low-cost ?

- Actualités - Actualités Epargne -



Publication date: jeudi 17 octobre 2013

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Moins de nicotine, plus de débits dans les tabac !

Selon les chiffres de la FBF (Fédération Bancaire Française), le taux de bancarisation en France était de 99% en 2012. Il sera peut être de 100 % avec l'arrivée des comptes bancaires dans les bureaux de tabac à partir de novembre.

Les banquiers vendent des forfaits de téléphone ou des services locatifs, donc rien de surprenant à ce que les vendeurs de tabac commercialisent des comptes bancaires. Bienvenue dans l'ère de la diversification !

Ce nouveau service bancaire se nomme "Compte Nickel". Le package de la taille de deux paquets de cigarettes propose une carte bancaire Mastercard associée à un compte bancaire. Le souscripteur pourra ainsi effectuer des virements, retirer de l'argent en distributeur ou recevoir ses propres revenus ou prestations. Chéquier et découvert sont cependant inexistantes.

Le Compte Nickel est disponible à toute personne majeur sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine. Son créateur, la Financière des paiements électroniques (FPE) prône la démocratisation du compte bancaire en proposant un solution simple à l'ouverture et low-cost.

Si la simplicité est bien là, le particulier n'a qu'à justifier de son identité et de quelques informations complémentaires, le terme low-cost est en revanche moins légitime...

Compte Nickel : ce compte est-il moins cher ?



Â© stock.adobe.com

Le coût du Compte Nickel est annoncé à 20 Euros par an et au pire, ne devrait pas excéder 53.60 Euros, (34.10Euros pour un client moyen). En réalité, difficile de connaître le coût d'un tel service bancaire, tout dépend du profil et de l'usage bancaire de chacun.

L'association CLCV estime la consommation d'un petit consommateur de services bancaires a une facture annuelle comprise entre 35,60 et 92,40 Euros dans les réseaux classiques et entre zéro et 46 Euros dans le cadre d'une banques en ligne. Des services bancaires a priori plus chers, mais offrant un panel de services bancaires complet.

Regardons de plus près les services offerts par Nickel et les frais associés.

Les frais sur le compte Nickel :

COÛT OPÉRATIONS COURANTES	TTC
Retrait de cash en bureau de tabac Compte-Nickel (par retrait) > Retrait maximum : 150,00 € par jour (selon disponibilité du bureau de tabac)	0,50 €
Retrait de cash dans un distributeur (par retrait) > Dans tout pays où MasterCard® est présent	1,00 €
COÛT OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	
L'abonnement Compte-Nickel et carte Nickel MasterCard® (par an)	20,00 €
Appel SOS Compte-Nickel	Prix d'un appel local
Réédition du code secret de votre carte Nickel MasterCard®	1,00 €
Remplacement MasterCard® perdue volée (par carte)	10,00 €
COÛT OPÉRATIONS TRES EXCEPTIONNELLES	
Dépôt de cash en point de vente Compte-Nickel (% du montant déposé) > Dépôt maximum par jour : 250 € > Dépôt maximum par période de 30 jours : 750 € > Les virements sont gratuits	2 %
Clôture de votre compte	1,00 €

Â© stock.adobe.com

Nickel est moins cher que les banques traditionnelles :

- en termes de retrait de cash aux guichets, de 3 à 5 Euros selon les établissements.
- sur la carte de retrait d'environ 10Euros.
- la réédition de code secret, elle est généralement facturée 9 Euros dans les réseaux.
- le remplacement de la carte qui est souvent sujet à des frais d'opposition.

Le virement faisable en ligne pour Nickel est gratuit comme dans les banques traditionnelles.

Nickel est plus cher que les banques traditionnelles :

- Sur les frais de dépôts de cash, soit 2% (les agences bancaires ne le facture pas, les clients remplissent généralement eux-même les bordereaux de dépôts).
- les frais de retrait de 1 Euros dès le premier retrait (gratuit dans les DABs des réseaux et partenaires ou 4 retraits offerts hors réseau).
- Les frais de clôture de 1 Euros qui sont inexistants sur un compte classique.

Compte Nickel pour les exclus bancaires ?

L'argument du compte pour les exclus bancaires est discutable. En France *"toute personne physique ou morale domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un tel compte dans l'établissement de crédit de son choix"* (article L.312-1 du code monétaire et financier, alinéa 1).

Alors pourquoi payer des frais sur un compte Nickel alors que le service bancaire de base mis en place dans toutes les banques de détails n'est pas facturé ?

Il comprend notamment

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- la réalisation des opérations de caisse,
- l'envoi mensuel d'un relevé de compte,
- l'encaissement des chèques ou des virements,
- les dépôts ou les retraits d'espèces au guichet,
- les paiements par prélèvement,
- la consultation à distance du solde du compte,
- une carte de paiement à autorisation systématique,
- et deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement.

Des services bien plus complets que Nickel !